

Votre identité, c'est votre sécurité Votre sécurité, c'est notre priorité

A chaque étape de votre prise en charge, nous vérifions votre identité



Ici, on enregistre votre **Identité Nationale de Santé** (INS) pour sécuriser votre prise en charge dans votre parcours de santé.



A votre admission

- Déclinez votre identité (nom de naissance, nom utilisé, prénoms, date de naissance,...)
- Présentez une pièce d'identité (carte d'identité nationale (UE), passeport, titre de séjour)



 Vérifier les informations sur les documents qui vous sont remis et sur votre bracelet d'identification



guino soignanto vous doman

Tout au long de votre séjour

- L'équipe soignante vous demandera de décliner votre identité lors de tout acte de soins
- N'hésitez pas à signaler toute erreur

A la fin de votre séjour

Vos documents de santé seront déposés dans votre Espace Santé (DMP) sous réserve que votre identité soit qualifiée (= INS qualifiée)

Si besoin, faites rapidement corriger vos traits d'identité auprès de l'état civil de votre commune (erreur sur pièce d'identité) ou auprès de l'INSEE (erreur identité INS)

